

Mardi, en présence de Madame la Secrétaire générale aux affaires régionales, Madame Anne Coste de Champeron, et de Monsieur le Sous-Préfet de Sens, Monsieur Wassim Kamel, nous avons signé avec l'Etat la convention de financement (100 000 euros) de notre PAT, bâti à l'échelle de 4 intercommunalités : Communauté de Communes Yonne Nord, Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne Communauté de communes du Jovinien et la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

En février 2023, le PAT du Nord de l'Yonne a été retenu par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en qualité de PAT dit « émergent » suite à un appel à projet lancé en décembre 2022. En effet, au terme d'un diagnostic agricole et alimentaire réalisé entre 2021 et 2022 par les quatre EPCI en lien avec leurs partenaires, des enjeux et un plan d'actions communs ont été définis et présentés lors d'une restitution importante en mai 2023.

Les enjeux du PAT Nord de l'Yonne sont multiples.

Tune part, affiner et mettre en œuvre le plan d'actions résultant du diagnostic partagé, dont les principaux axes sont : soutenir le changement des pratiques et tendre vers une production locale, favoriser la transformation et la distribution sur nos territoires, sensibiliser à une consommation locale au sein des établissements publics et des foyers, associer Terroir et Culture comme vecteur d'attractivité. Exemple d'actions : créer des espaces-tests pour expérimenter les pratiques agro-environnementales, réaliser un diagnostic pour repenser « la chaîne logistique alimentaire », mutualiser des unités de productions de repas ou encore installer des distributeurs de produits locaux à des points stratégiques, sont envisagées.

G'autre part, articuler ce projet avec le PAT voisin de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais sur les axes concordants. Au-delà de la volonté politique et de la pertinence stratégique à créer et à faire vivre des liens, les relations inter-PAT sont souhaitées et facilitées par le Conseil Départemental 89, la Chambre d'agriculture 89 et la DDT 89 avec la mise en place d'une cellule PAT départementale.

Enfin, intégrer dans sa mise en œuvre, le contrat de réciprocité AgriParis Seine signé entre les PETR du Grand Auxerrois, du Nord de l'Yonne et la ville de Paris, pour faire de l'exigence de protection des ressources en eau et des attentes de la commande publique en restauration collective une opportunité pour la conversion agro-écologique et le développement des produits alimentaires à haute qualité environnementale à l'échelle des 2 PETR.